

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUN 2015**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14
De votants 13
De présents 10

Étaient présents :

Mmes Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Pascale NAVET ;
Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL –
Patrick POTTS – Jean-Jacques ZILLIOX

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 25 juin 2015
La convocation du conseil avait été faite le 15 juin 2015.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 25 juin 2015

Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Céline BAUDON donne procuration à Béatrice GEORGE
Amélie KOENIG donne procuration à Patrick POTTS
Michel DROUOT donne procuration à Pascale NAVET
Serge FOULON

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Jean-Jacques ZILLIOX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2015 est adopté.

**CONVENTION OPERATIONNELLE RELATIVE AU N°1-IV-2015
FONCTIONNEMENT DU SERVICE TERRES DE LORRAINE
URBANISME**

Le maire rappelle qu'aux termes de la loi ALUR l'Etat cesse au 1er juillet 2015 d'assurer pour le compte des communes l'instruction des autorisations droit des sols. Les intercommunalités du pays Terres de Lorraine se sont organisées pour proposer aux communes un service mutualisé, porté par la CCMM, à même de prendre le relais de la DDT dès le 1er juillet prochain.

A cet effet, le maire invite le conseil à approuver la convention opérationnelle annexée à la présente délibération, qui définit les missions du service Terres de Lorraine urbanisme, et fixe la répartition des tâches entre la commune et le service instructeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve** la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme,
- **autorise** le maire à la signer.

**DEMANDE DE REPORT DU DEPOT DE L'AGENDA N°2-IV-2015
D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

Le maire expose au conseil qu'aux termes de la législation en vigueur toute commune dont les installations et les établissements recevant du public ne sont pas parfaitement accessibles est tenue de déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée (l'Ad'AP). Cet agenda est un outil permettant à la commune de s'engager sur l'accessibilité de ses équipements à tous les types de handicaps, en programmant les travaux et mesures à prendre.

Le maire explique que la nature des bâtiments et installations de la commune génère des contraintes et difficultés techniques spécifiques, qui nécessitent un travail d'étude plus approfondi. Il propose donc au conseil de solliciter un report de 12 mois de la date de dépôt de l'Ad'AP, qui permette à la commune de mener à bien l'élaboration de l'agenda.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **confirme** son engagement à rendre accessible à tous l'ensemble des bâtiments communaux, et à réaliser à cette fin un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- **sollicite** auprès de monsieur le préfet, en raison des difficultés techniques rencontrées, une prolongation de 12 mois du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES AU PROJET ADOS MUTUALISE POUR L'ANNEE N°3-IV-2015 2015 PROPOSE PAR LA CCMM

Quatorze communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant six animateurs en commun.

Dans le cadre d'un projet éducatif partagé, les six animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes hebdomadaires, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Six animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés à temps plein en contrat à durée déterminée, dont 1 contrat unique d'insertion, pour une durée d'un an renouvelable, par la Communauté de Communes Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par un comité, rassemblant élus jeunesse et représentants d'associations communales, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.

Ils sont accompagnés sur le plan technique par l'agent de développement jeunesse de la communauté de communes.

Une convention signée entre chacune des communes et la communauté de communes fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **approuve** la participation de la commune de Sexey-aux-Forges au projet ados mutualisé,

Et par conséquent :

- **approuve** la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de 3 962,00 € au titre de l'année 2015,
- **approuve** la participation de l'élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,
- **autorise** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

CONVENTION D'INTERVENTION DES SERVICES CCMM N°4-IV-2015 RELATIVE AUX TEMPS D'ACCUEIL PERI-EDUCATIFS

Un partenariat est établi entre les communes de Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maron, Maizières, Méréville, Messein, Neuves-Maisons, Pont-st-Vincent, Pulligny, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Viterne, Xeuilley et la communauté de communes Moselle et Madon pour l'intervention de services communautaires dans le cadre des Temps d'Accueil Péri-éducatifs (TAP).

Une convention est établie entre ces communes et la communauté de communes et détaille les différents services que propose la communauté de communes aux communes dans le cadre de la conduite de ces Temps d'Accueil Péri-éducatifs :

- intervention de techniciens communautaires afin de conduire ces TAP en collaboration avec les animateurs communaux, et mise à disposition d'outils pédagogiques. Interventions proposées à titre gratuit.
- organisation d'un transport collectif afin d'assurer le déplacement des enfants dans le cadre des activités TAP. Prestation refacturée à la commune.
- organisation de formations mutualisées pour les animateurs communaux afin d'enrichir les pratiques et compétences. Prestation refacturée à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve** la participation des services communautaires dans le cadre des TAP conduits par la commune de Sexey-aux-Forges,

et par conséquent :

- **autorise** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DE HAULE N°5-IV-2015

Le maire explique qu'il est nécessaire de remettre en état une partie de la rue de Haule non prévue dans les travaux de voirie définitifs du lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de confier ces travaux à l'entreprise SLD TP de TOUL pour un montant de 2 000 € HT.
- **autorise** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS